



DECISION N°006/D/RE/DK/C.KETTE/SG/2024

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°006/AONO/RE/DK/C-KETTE/SG/CIPM/2024 DU 03 MAI 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR L'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE BOUBARA-GBITI-
FRONTIERE RCA (18 KM), DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

Financement : Budget du MINTP- Ligne Fonds Routier - Exercices 2024 ET SUIVANT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KETTE,
(Autorité Contractante),

Vu la Constitution :

Vu le Décret n°77/203 du 29 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial : modifié et complété par le Décret n°93/322 du 25 novembre 1993 :

Vu le Décret n°82/455 du 20 septembre 1982 portant création de la Commune de KETTE, Département de la Kadey :

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics :

Vu le Décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

Vu le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 Portant Organisation du Ministère des marchés Publics

Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 Portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2021/600 du 15 Octobre 2021 portant nomination de Monsieur DJADAI YACOUBA aux fonctions de Préfet du Département de la Kadey :

Vu l'arrêté N° 000250 /A/MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur GBANGA Emmanuel aux fonctions de Maire de la Commune de Ketté et ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ketté, Département de la Kadey, Région de l'Est

Vu l'Arrêté n°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018, portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La loi N° 2023/019 du 19 Décembre 2023 portant loi des finances de la république du Cameroun pour exercice 2024.

Vu le Dossier de l'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/RE/DK/C-KETTE/SG/CIPM/2024 DU 03 MAI 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE BOUBARA-GBITI-FRONTIERE RCA (18 KM), DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

Vu les Offres du soumissionnaire reçu dans le cadre de l'Appel d'Offres National Ouvert sus-rappelé, le procès-verbal de réexamen de la Sous-Commission d'Analyse des offres du 26 JUILLET 2024 ;
Vu l'Avis Technique de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Kétté dressé le 24 AOUT 2024.

DECIDE :

Article 1 : Le Soumissionnaire suivant est déclaré adjudicataire des marchés de l'appel d'offres **National Ouvert N°006/AONO/RE/DK/C-KETTE/SG/CIPM/2024 DU03 MAI 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE BOUBARA-GBITI-FRONTIERE RCA (18 KM),selon le tableau ci-après :**

OBJET	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC EN FRANC CFA	DELAI
L'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE BOUBARA-GBITI-FRONTIERE RCA (18 KM) DEPARTEMENT DE LA KADEY REGION DE L'EST.	ETS ASONA Tel : 679 83 00 61	150 000 000 (Cent Cinquante Millions)	04 Mois pour chaque Phase

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à KETTE, le

LE MAIRE,
(Autorité Contractante)

Copie :

- MINTP YAOUNDE
- PREFET/K ;
- DDMINMAP/K
- CA/ARMP/EST
- P.CIPM/KETTE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

